



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

DIRECTION DES SERVICES AUX HABITANTS
PÔLE ETAT CIVIL

ARRETE
PORTANT DELEGATION
DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

A Monsieur BECHT Olivier,
Conseiller Municipal

287/DEL/2022

Le Maire de la Ville de Rixheim,

VU les articles L.2122-18 et L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du Conseil Municipal,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, portant fixation du nombre des Adjoints au Maire,

VU l'élection des Adjoints au Maire de RIXHEIM,

CONSIDERANT qu'en raison de l'importance des tâches municipales qui ne peuvent être assumées par le Maire seul et qu'il y a intérêt pour la bonne marche de l'administration à donner une délégation partielle à **Monsieur BECHT Olivier, Conseiller Municipal,**

Arrête :

ARTICLE 1

Délégation de fonctions d'officier de l'état civil est donnée à **Monsieur Olivier BECHT, Conseiller Municipal,** de nationalité française, demeurant à Rixheim, 6, rue du Temple, sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet d'accomplir tous actes et de signer tous documents pour la célébration des mariages.

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame Le Maire de la Ville de Rixheim dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Strasbourg par voie postale (31 avenue de la Paix, 67000 Strasbourg) ou par voie dématérialisée (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois :

- à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication sur le site internet de la Ville ou
- à compter de la réponse du Maire de Rixheim, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet de la Ville de Rixheim, inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Madame la Procureure de la République de Mulhouse,
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
- Service de Gestion comptable
- Service des Ressources Humaines,
- Secrétariat Général,
- Dossier mariage, Direction des Services aux Habitants, Pôle Etat Civil

Fait à RIXHEIM, le 26 septembre 2022

Le Maire :



Rachel BAECHEL